

Container Label

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

HERBICIDE DB-1254

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 29515 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS : Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) 53,8% a.e.
Thifensulfuron- méthyle 11,6%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 0,2 – 600,0 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT. PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. CE PRODUIT PEUT IRRITER LES YEUX.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme

cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

<<Brochure mode d'emploi>>

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

HERBICIDE DB-1254

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 29515 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS : Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) 53,8% a.e.
Thifensulfuron- méthyle 11,6%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT. PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.

- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. CE PRODUIT PEUT IRRITER LES YEUX.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</p>

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.
- NE PAS utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

- NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni sur les habitats estuariens ou marins.
- NE PAS dépasser un total de 130 g de l'herbicide DB-1254 par hectare par année de culture.
- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.
- Lessivage - l'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (p. ex. sols de sable, de sable limoneux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide DB-1254 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, raisins, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

TABLE DES MATIÈRES

<<Brochure mode d'emploi>>	4
PRÉCAUTIONS:	4
PREMIERS SOINS:	5
CONTACT AVEC LES YEUX:	5
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	5
INGESTION:	5
INHALATION:	5
<u>PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE</u>	6
DESCRIPTION DU PRODUIT	7
<u>RÉENSEMENCEMENT:</u>	8
<u>RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :</u>	8
<u>RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :</u>	8
<u>RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :</u>	8
<u>PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :</u>	9
<u>DIRECTIVES D'APPLICATION :</u>	9
ZONES TAMPONS	10
MODE D'EMPLOI :	10
<u>BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS et L'AVOINE</u>	10
L'HERBICIDE DB-1254	11
<u>BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT</u>	11
L'HERBICIDE DB-1254 + L'HERBICIDE HORIZON* 240 EC ou HARMONY ^{md} GRASS ou	
L'HERBICIDE HARMONY ^{md} GRASS 128EC	11
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :	12
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :	12
DIRECTIVES DE MÉLANGE:	12
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS	13
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL	13
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:	13
DIRECTIVES DE NETTOYAGE :	13
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	14
ENTREPOSAGE:	14
ÉLIMINATION:	14
AVIS À L'UTILISATEUR:	15

DESCRIPTION DU PRODUIT

L'herbicide DB-1254 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps et blé dur), l'orge de printemps et l'avoine, non contre-ensemencé de légumineuses ou de graminées.

L'herbicide DB-1254 est un mélange de 2 ingrédients actifs sous forme de pâte granulée ou de granules solubles. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

L'herbicide DB-1254 doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT* PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. **APPLIQUER l'herbicide DB-1254 UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.**

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide DB-1254 en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou

réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide DB-1254 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou tués de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits similaires.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé de printemps et l'orge de printemps.

RÉENSEMENCEMENT:

Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide DB-1254.

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :

N'utiliser l'herbicide DB-1254 que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur), d'orge de printemps et l'avoine.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :

Après 4 heures ou plus, l'efficacité de l'herbicide DB-1254 ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Appliquer l'herbicide DB-1254 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-1254 d'entrer en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide DB-1254 est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide DB-1254 est homologué. L'herbicide DB-1254 doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 130 grammes/hectare de l'herbicide DB-1254 par année.
- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant le traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

REMARQUE: *Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide DB-1254 est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.*

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration d'au moins 50 mailles (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVERISATEUR AGRICOLE :

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	> 1 m	< 1 m	
Pulvérisateur agricole*	1	0	15

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et utiliser la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée parmi les étiquettes des produits ajoutés au mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI :

BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS et L'AVOINE

L'HERBICIDE DB-1254	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : Blé (blé de printemps et blé dur), l'orge de printemps et l'avoine seulement, non contre-ensemencé de légumineuses.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps, l'orge de printemps ou l'avoine se trouve entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais (pour la suppression du Kochia à balai, y compris celui résistant du groupe 2).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide DB-1254	130 grammes/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide DB-1254 est complètement dissous, puis ajouter l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
renouée scabre	soude roulante
stellaire moyenne ¹	tabouret des champs
spargoute des champs	colza spontané ²
saponaire des vaches	renouée liseron ³ (1 ^{re} – 6 ^e feuille)
sagesse-des-chirurgiens	moutarde des champs
ortie royale	kochia à balais (y compris celui résistant du groupe 2)
chénopode blanc	renouée persicaire
amarante à racine rouge	

¹**Stellaire moyenne** : Appliquer l'herbicide DB-1254 avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re} – 6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires moyennes qui poussent après l'application ne seront pas supprimées.

²**Colza spontané** : L'herbicide DB-1254 seul ne supprime pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola Clearfield*).

³**Renouée liseron** : Appliquer l'herbicide DB-1254 sur la renouée liseron en croissance active au stade de la première à la 6^e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions de sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT

L'HERBICIDE DB-1254 + L'HERBICIDE HORIZON* 240 EC ou HARMONY^{md} GRASS ou L'HERBICIDE HARMONY^{md} GRASS 128EC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé (blé de printemps et blé dur) seulement. Non contre-ensemencé de légumineuses.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide DB-1254	130 grammes/hectare
L'Herbicide HORIZON* 240 EC Plus L'adjuvant SCORE* ou	0,230 L/hectare Plus 0,8 L/ha d'adjuvant SCORE* ou

HARMONY ^{md} GRASS ou L'Herbicide HARMONY ^{md} GRASS 128EC	0,438L/hectare (Ne pas utiliser d'adjuvant SCORE* ni aucun autre adjuvant)
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide DB-1254 est complètement dissous. Réduire l'agitation et ensuite ajouter le mélange au réservoir. Si l'utilisation de l'adjuvant SCORE* est nécessaire, l'ajouter en dernier. NE PAS AJOUTER D'AUTRE AGENT TENSIO-ACTIF. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes des autres produits de mélange en réservoir pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer en ce qui concerne l'environnement et l'usage.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-1254 seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et Échinochloa pied-de-coq.	

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation, sinon son efficacité peut être réduite. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.
2. Remplir au 2/3 du réservoir avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-1254 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-1254 est **complètement** dissous.
4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissous, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.
5. Ajouter le reste de l'eau.
6. Si nécessaire pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
7. Se référer aux sections de mélange en réservoir de cette brochure pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.

8. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de matière qui reste dans le réservoir à un volume **inférieur** à 10 % du volume de la solution originale avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restant peuvent empêcher la dissolution complète ou la dispersion de l'herbicide DB-1254. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-1254 dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS

1. S'assurer que l'injecteur est propre (rincé avec l'ammoniaque).
2. Pour de meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-1254 à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un injecteur, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-1254 sont complètement dissous/dispersés et qu'ils sont injectés dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.
4. Pour certains injecteurs, un bas volume d'eau peut causer une saturation de l'herbicide DB-1254, et laisser des granules non-dissous. Dans ce cas, rincer l'injecteur avec l'eau propre avant d'ajouter les autres produits.
5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-1254 dans le réservoir principal en maintenant l'agitation, avant d'ajouter un autre composant au mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandé pour les réservoirs des pulvérisateurs de l'injecteur.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un endroit clos.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé (blé de printemps et blé dur) ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toutes traces de l'herbicide DB-1254 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide DB-1254. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une quantité équivalente de solution de nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés qui adhèrent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-

1254, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-1254 dans le réservoir et les tuyaux.

4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les tuyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les tuyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide DB-1254 est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-1254 et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-1254 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, ou pour signaler des cas possibles de résistances, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833-362-7722.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage` :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

md/mc Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.